

## NIVEAU 3

CODE RNCP 37414- CODE DIPLÔME 56X33501

Certificateur : FFE Dates enregistrement: 27/03/23 durée 3 ans

Lien site FFE : <https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>

Vidéo métier Animateur Equitation : <https://youtu.be/ndNESABzC7g>

# ✓ Animateur d'Équitation en 2 ans Intégrant le BF SACE ✓

## BREVET FÉDÉRAL SOIGNEUR ANIMATEUR DE CLUB EQUESTRE

Il s'agit d'une qualification intermédiaire accessible dans le cadre d'un parcours de formation AE en apprentissage sur 2 ans

### OBJECTIFS

- ✓ Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre,
- ✓ Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- ✓ Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur,
- ✓ Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Animateur d'Équitation.

### PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé de 14 ans minimum
- ✓ Être titulaire du galop 3 ou 4
- ✓ Être titulaire de la licence de pratiquant de la FFE
- ✓ Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur.
- ✓ Présenter un certificat médical datant de moins d'un an :  
Certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation



### ENTREPRISES D'ACCUEIL

Centres équestres, écoles d'équitation.

### Rythme d'alternance

1ere année : semaines complètes  
2eme année : 2 jours par semaine

(hors vacances scolaires),  
(calendrier transmis au candidat  
et futur employeur).

13

lieux de formation

Septembre  
2024

début de formation

945

heures de formation

Août  
2026

fin de formation

Durée : 2 ans

## CONTENU DE LA FORMATION année 1 BF SACE 455 heures

- ✓ Module 1 : Accueil, information et promotion – 35 heures
- ✓ Module 2 : Animation hors pratique sportive et intégrité des pratiquants – 105 heures
- ✓ Module 3 : Maîtrise des techniques équestres – 140 heures
- ✓ Module 4 : Connaissance du cheval – 70 heures
- ✓ Module 5 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 105 heures

### Règlement complet du BFE SACE

## CONTENU DE LA FORMATION année 2 AE 490 heures

- ✓ Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h
- ✓ Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h
- ✓ Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h
- ✓ Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

### Règlement complet de la formation AE



## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

Présentations théoriques interactives.

Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.

Travaux en groupe.

Interventions de professionnels et cavaliers de haut niveau.

Visites d'entreprises et participation à des événements professionnels.

## HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

[formation.ara@cre.ffe.com](mailto:formation.ara@cre.ffe.com) 06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

[www.centredeformation-creara.com](http://www.centredeformation-creara.com) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

1<sup>ère</sup> promotion en 2 ans en 2023-2024

Indicateurs à venir (Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction).

## ✓ MODALITÉS D'ÉVALUATION Animateur Equitation 2eme année

Durant la formation : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

Certifications finales :

La certification comporte 3 Unités Capitalisables (UC)

UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

Une UC correspond à un bloc de compétences mentionné au I de l'article L. 6323-6 du code du travail.

L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement

Les attestations de réussite peuvent être délivrées par voie électronique.

Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.

## ✓ APRÈS LA FORMATION

Accès à l'emploi d'animateur d'équitation (emploi de catégorie 1 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),

Poursuite d'études : *BPJEPS Activités Équestres (niveau 4)*



## ✓ LA REMUNERATION DES APPRENTIS

Rémunération 1 <sup>re</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 477,07 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 759,78 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 936,47€	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 2 <sup>e</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 689,10 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 901,13 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1077,82€	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €
Rémunération 3 <sup>e</sup> année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 971,81 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1183,84 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1378,20 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1766,92 €

**SMIC brut au 01/01/2024**  
**1 766,92 € /mois sur 35 heures**  
Soit 11,65€ / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Succession de contrats chez le même employeur  
ou chez un nouvel employeur

La rémunération sera...  
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du  
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu



## AUTRES AVANTAGES (pour apprentis)

Frais annexes (sous conditions)

- Hébergement (6 €/nuitée)
- Restauration (3 €/repas)
- Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)

Permis de conduire (500 €)

Pour tout(e) apprenti(e)  
majeur(e)  
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers

pour bénéficier de réductions réservées aux étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans

(validation auprès du CFA)

## DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

## TARIFS : (base 6731 euros net de taxe)

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet
- ✓ Passer les tests de sélection + entretien individuel avec le responsable de formation (sur rdv individuel), contacter l'UFA
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

## LIEU DE FORMATION

DEPT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	ADRESSE	SITE	TEL ET MAIL
42	LAP SAINT ANDRE	1 rue du petit Lavoir 42450 Sury Le Comtal	<a href="https://www.lycee-saintandre.fr/">https://www.lycee-saintandre.fr/</a>	04 77 30 83 12 - Touche n°3 <a href="mailto:virginie.zantedeschi@cneap.fr">virginie.zantedeschi@cneap.fr</a>
	et CENTRE EQUESTRE DE LA ROCHE	Lieu dit "La Roche" 42680 St Marcellin En Forez	<a href="https://www.centre-equestre-laroche.com/">https://www.centre-equestre-laroche.com/</a>	<a href="mailto:infocequestredelaroch@orange.fr">infocequestredelaroch@orange.fr</a>



## CONTACT CFA REGIONAL

**CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes**

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001 69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

[cfa.ara@cre.ffe.com](mailto:cfa.ara@cre.ffe.com)

Numéro UAI : 0 0114 60 Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.